

## JOURS DE FRACTIONNEMENT

Grâce à l'action de **FO LCL**, les jours de congés supplémentaires pour fractionnement sont rétablis. Ils sont calculés automatiquement depuis 2014. Pour les obtenir, pensez à bien respecter les règles suivantes :

- prendre **impérativement 10 jours consécutifs** de congés payés (CP) en période d'été (1er mai - 31 octobre)
- pour 1 jour supplémentaire, vous devez prendre entre 2 et 4 jours de CP en période d'hiver et, au maximum, 18 jours de CP en période d'été.
- pour 2 jours supplémentaires, il est nécessaire de prendre 5 jours ou plus de CP en période d'hiver et, au maximum, 15 jours de CP en période d'été.

**Attention :** la 5ème semaine de CP n'ouvre pas de droit à congé supplémentaire.

Une vidéo explicative est disponible sur [fo-lcl.fr](http://fo-lcl.fr)



## CHÈQUES VACANCES

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur à un certain montant et que vous avez au moins 9 mois d'ancienneté, vous avez droit aux chèques vacances.

(cf. **EasyRH** :

"Puis-je bénéficier des chèques vacances ?).

Ils sont subventionnés par LCL à hauteur de 100 € bruts pour un montant total de 250 €. Faites votre demande dès le mois de novembre directement dans **MySelfRH** et, **impérativement, avant le 12 décembre 2025**. Cette date est susceptible d'être modifiée par LCL, n'attendez pas le dernier moment pour commander vos chèques vacances.

**Nouveauté 2025 :** vous aurez la possibilité d'obtenir des chèques vacances dématérialisés.

## "FORFAIT" POUR CRÈCHE & GARDE

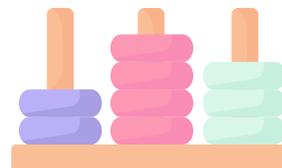
LCL verse, depuis avril 2025, un forfait pour les frais de garde d'enfants (crèche, assistante maternelle, garde du mercredi et période de vacances scolaires) via l'application **Worklife Mon Pass LCL** et la carte associée.

Sont concernés les enfants à charge fiscale, gardés à titre onéreux, jusqu'aux 11 ans révolus. Les montants alloués sont déterminés ainsi :

- **90 € par mois** pour un enfant **jusqu'à ses 4 ans**
- **45 € par mois** pour un enfant **entre 4 et 12 ans**

**Attention :** dès votre arrivée chez LCL ou dès l'arrivée d'un enfant, n'oubliez pas de remplir l'attestation sur l'honneur "dispositif crèche et garde".

Si vous ne pouvez pas régler votre mode de garde par carte bancaire, vous pouvez envoyer votre facture acquittée, Worklife vous remboursera directement sur votre compte.



## ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à une allocation "achat de livres et frais d'équipement scolaire".

Vous pouvez également bénéficier de cette allocation si votre enfant a plus de 16 ans. Il suffit de renseigner son niveau scolaire dans **MySelfRH** à partir du 25 juillet et avant le **12 novembre 2025**.

Attention : toute saisie effectuée après le 15 du mois n'est prise en compte que le mois suivant.



Restez informés et connectés à FO LCL

Délégation Nationale **FO LCL**,  
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF, BC401-11  
Tel: 01 42 95 12 05/06



BANQUE ET ASSURANCE

INFO MEMENTO

## Vacances SCOLAIRES



# 2025 2026



FO LCL

[twitter.com/FOLCL](https://twitter.com/FOLCL)

FO LCL

[folcl insta](https://www.instagram.com/fo-lcl)



Site [fo-lcl.fr](http://fo-lcl.fr)



Appli **FO LCL**

# VACANCES SCOLAIRES

## 20 25 -20 26

Le départ en vacances a lieu après la classe le jour indiqué, la reprise le matin du jour indiqué. Si le départ se fait un samedi, les enfants n'ayant pas classe ce jour-là partent le vendredi soir après les cours.



### ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-  
Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges,  
Lyon, Poitiers

### ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille,  
Nancy-Metz, Nantes, Nice,  
Normandie, Orléans-Tours, Reims,  
Rennes, Strasbourg

### ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris,  
Toulouse, Versailles

### Lundi 1er Septembre 2025 ( Mardi 2 septembre 2025 pour la Corse )

La mère et le père peuvent prendre le temps nécessaire pour accompagner leur(s) enfant(s) si :

- o entrée en maternelle
- o entrée en CP
- o changement d'établissement en primaire
- o entrée en 6ème

### RENTREE DES ELEVES

### TOUSSAINT

du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre 2025 ( idem pour la Corse )

### NOËL

du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 ( idem pour la Corse )

### HIVER

du samedi 7 février au  
lundi 23 février 2026

du samedi 14 février au  
lundi 2 mars 2026  
( idem pour la Corse )

du samedi 21 février au  
lundi 9 mars 2026

### PRINTEMPS

du samedi 4 avril au lundi  
20 avril 2026

du samedi 11 avril au lundi  
27 avril 2026  
( idem pour la Corse )

du samedi 18 avril au lundi  
4 mai 2026

### PONT DE L'ASCENSION

du mercredi 13 mai au lundi 18 mai 2026

### ETE

samedi 4 juillet 2026 ( idem pour la Corse )



Restez informés et connectés à FO LCL

Délégation Nationale FO LCL,  
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF, BC401-11

Tel: 0142951205/06



FO LCL

twitter.com/FOLCL

FO LCL

folclinsta



Site fo-lcl.fr

Appli FO LCL